

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 5 DECEMBRE 2024

Délibération n°2024.12.178 B
Fonds de soutien annuel au GIP Cafés culture

LE CIND DECEMBRE DEUX MILLE VINGT QUATRE à 17h30, les membres du Bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 29 novembre 2024

Secrétaire de Séance: Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU

Membres en exercice: **27**
Nombre de présents: **21**
Nombre de pouvoirs: **2**
Nombre d'excusés: **4**

Membres présents :

Michel ANDRIEUX, Eric BIOJOUT, Xavier BONNEFONT, Michel BUISSON, Monique CHIRON, Gérard DESAPHY, François ELIE, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Michel GERMANEAU, Thierry HUREAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Jean-Luc MARTIAL, Pascal MONIER, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Gérard ROY, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU,

Ont donné pouvoir :

Philippe VERGNAUD à Pascal MONIER, Hassane ZIAT à Eric BIOJOUT,

Excusé(s):

Gérard DEZIER, Hélène GINGAST, Jean REVEREAULT, Vincent YOU,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20241205-2024_12_178B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/12/2024

Publication : 11/12/2024

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 5 DECEMBRE 2024

**DELIBERATION
N°2024.12.178 B**

Rapporteur : Gérard DESAPHY

FONDS DE SOUTIEN ANNUEL AU GIP CAFES CULTURE

PROJET DE TERRITOIRE "GRANDANGOULEME VERS 2030"

Pilier : Un territoire qui répond aux besoins de tous ses habitants et de toutes ses communes

Ambition : Fédérer par la culture

Enjeux : Solidarité et équilibre dans les politiques publiques

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Domaines concernés par les objectifs de développement durable impactés positivement :

- ODD 1 : Accès à la culture
- ODD 17 : Renforcer les partenariats

Initié par une démarche innovante, impulsée par les organisations professionnelles représentatives des cafés, hôtels et restaurants (CHR), par les syndicats d'artistes, le Ministère de la culture et les collectivités territoriales, le Groupement d'intérêt public (GIP) « cafés culture » a été créé en avril 2015.

Celui-ci est chargé d'assurer la gestion de deux fonds qui contribuent au développement de l'emploi artistique dans les lieux de proximité.

Le premier fonds, géré depuis juin 2015 est dédié aux cafés, hôtels et restaurants.

Le second fonds a été créé en juillet 2023 ; il est destiné aux employeurs occasionnels hors cafés, hôtels et restaurants, tels que les comités des fêtes, les petites communes de moins de 3 500 habitants, les lieux atypiques tels que les fermes.

Ces deux fonds sont alimentés par le Ministère de la culture, les collectivités territoriales adhérentes, aux côtés d'entreprises et d'organismes de droit public et privé. Il permet de développer les bassins d'emplois artistiques, notamment le bassin local, de soutenir l'activité de spectacle dans les lieux de proximité distincts des lieux de représentations habituels, favorisant ainsi les circuits courts et l'accès du plus grand nombre à la culture. Dans le cadre de ce dispositif, le soutien se porte à hauteur de 39% et jusqu'à 65% du cachet artistique.

La participation au GIP répond à l'ambition de l'agglomération de développer une offre artistique sur l'ensemble du territoire, notamment en milieu rural, avec une programmation estivale pluridisciplinaire lors des « Soirs bleus » qui se déploie sur les 38 communes du territoire, les médiations patrimoniales et missions de conseil du pays d'Art et d'Histoire aux 38 communes, ainsi que des actions décentralisées portées par les 4 établissements culturels communautaires : l'Alpha, le Conservatoire, l'École d'art et la Nef.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20241205-2024_12_178B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/12/2024

Publication : 11/12/2024

L'enveloppe dédiée par GrandAngoulême au GIP en 2023 s'élevait à un montant provisionné de 10 000 €, comprenant 1 000 € de frais de gestion et une réserve de 9 000 € destinée au premier fonds d'aide. En 2023, celui-ci a permis de financer 40 cachets artistiques et techniques versés pour 39 salariés, lors de 40 événements organisés dans 5 établissements inscrits sur le territoire de l'agglomération (Jimkana bar, L'Incontournable, la Réserve, Latitude Pub et Pub Kennedy), pour un coût total de 1 497,08 €.

Les financements depuis 2018 :

	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Nombre de spectacles	10	28	39	56	69	40
Nombre d'établissements aidés	2	4	5	5	7	5
Nombre de cachets versés	32	106	109	238	275	40
Montant versé par GrandAngoulême	1716,30 €	4783,59 €	4295,47 €	7517,21 €	9657,33 €	1 497,08 €

Après une phase d'appropriation par les destinataires du premier fonds, qui a vu son utilisation augmenter progressivement jusqu'en 2022, la fermeture en 2023 d'un acteur essentiel dans ce domaine a provoqué en 2024 une brusque contraction de l'utilisation de ces financements. Une nouvelle dynamique se dessine toutefois avec l'arrivée de nouveaux acteurs sur le territoire et la perspective de nouvelles actions de promotion du fonds auprès des bénéficiaires potentiels.

De plus, la nouvelle opportunité offerte par le GIP d'élargir le dispositif à de nouveaux types de bénéficiaires tels que comités des fêtes, petites communes et lieux associatifs, permet d'envisager une importante diversification et une meilleure optimisation de l'utilisation de l'enveloppe dédiée. Pour cette raison, GrandAngoulême souhaite intégrer ce nouveau fonds et répartir à parts égales le montant total de l'enveloppe allouée au GIP, soit 4 500 € de réserve pour chacun des deux fonds.

Il est à préciser que les financements alloués par les collectivités territoriales membres du groupement sont toujours affectés à des acteurs dont le siège social se situe sur le territoire de la collectivité, dans un principe de complémentarité des financements (Etat, Région, Département, Agglomération, Ville). Les fonds apportés par GrandAngoulême sont cumulatifs. Ainsi, une fois le fonds apporté par GrandAngoulême consommé, ici 10 000 €, les commerces de l'agglomération auront accès au fonds apporté par la région Nouvelle-Aquitaine (jusqu'à concurrence de 50 000 €).

La promotion du dispositif, l'information aux bénéficiaires ainsi que leur accompagnement artistique, administratif et technique sont assurés par l'équipe de la Nef, salle de musiques actuelles de GrandAngoulême, en lien avec la direction de la culture de GrandAngoulême.

En accord avec les élus du groupe Culture réunis le 8 octobre 2024,

Je vous propose :

D'APPROUVER l'attribution de la contribution de GrandAngoulême au GIP « cafés culture » d'un montant de 10 000 € pour 2024.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20241205-2024_12_178B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/12/2024

Publication : 11/12/2024

DE DECIDER de répartir le montant à parts égales entre le fonds dédié aux cafés, hôtels et restaurants et le fonds dédié aux comités des fêtes, petites communes et lieux associatifs.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou toute personne dûment habilitée, à signer et à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0	APRES EN AVOIR DELIBERE LE BUREAU COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE
--	---

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20241205-2024_12_178B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/12/2024

Publication : 11/12/2024